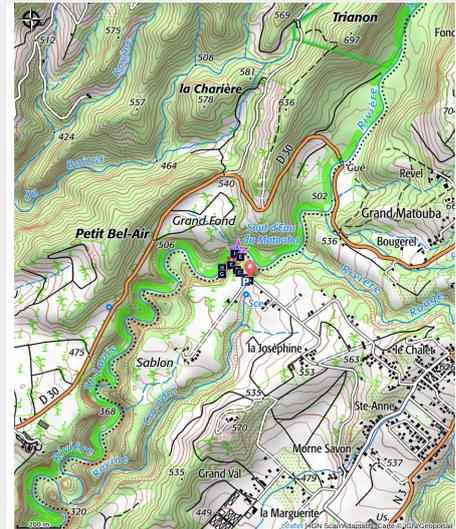


Saut d'eau Matouba

Basse-Terre Sud - Saint-Claude



Le Saut d'Eau du Matouba (Fabien Salles / PNG)



Sur les traces du célèbre poète Saint-John Perse et de la rébellion de Delgrès, le sentier débouche au Saut d'eau du Matouba, écrin rocheux de fraîcheur.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 1 h 30

Longueur : 0.8 km

Dénivelé positif : 33 m

Difficulté : Facile

Type : Aller-retour

Thèmes : Paysage agricole, Rivière et cascade

Itinéraire

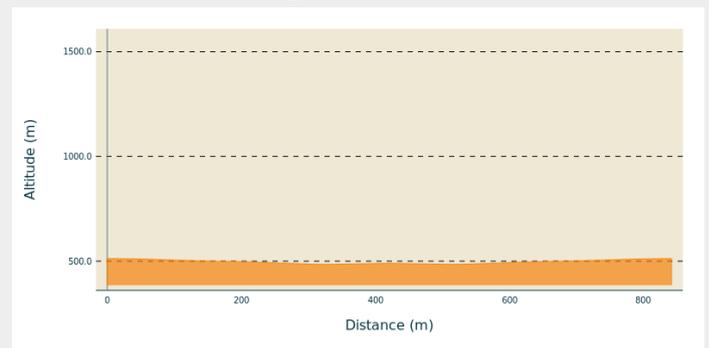
Départ : Parking du Saut d'eau du Matouba, Saint-Claude

Arrivée : Parking du Saut d'eau du Matouba, Saint-Claude

Balisage : — PR

Communes : 1. Saint-Claude
2. Baillif

Profil altimétrique



Altitude min 485 m Altitude max 513 m

Balisage : jaune.

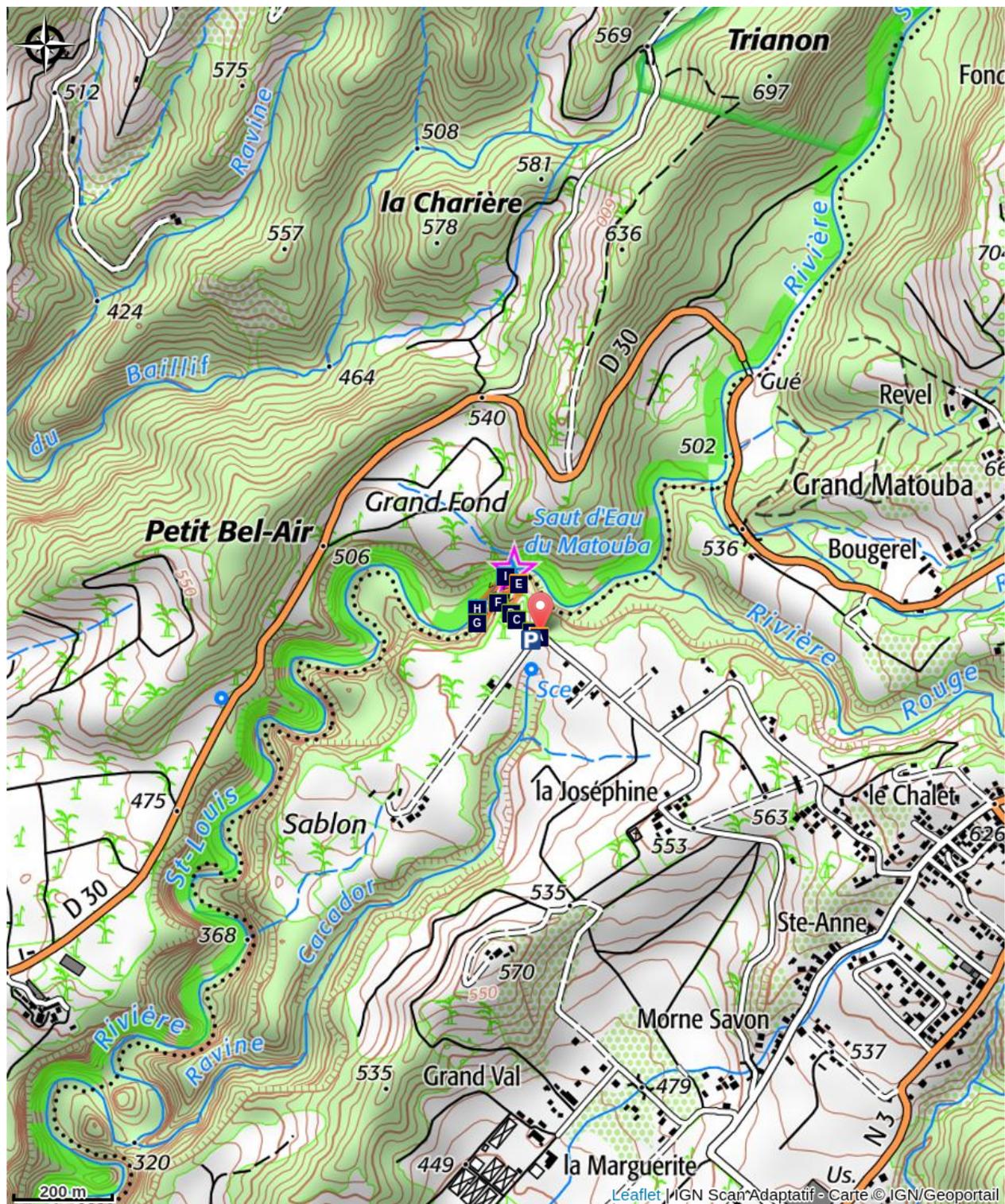
Prendre le chemin qui descend doucement à travers la bananeraie. Il se transforme en sentier, passe entre des arbres fruitiers, notamment des manguiers.

Le sentier descend plus raide, serpente dans la forêt humide jusqu'à la rivière Saint-Louis. Rester sur cette rive pour remonter la rivière jusqu'au Saut d'eau. Attention, si l'eau est trop haute pour pouvoir marcher sur la rive, rebrousser chemin.

Profiter de la vue et de l'ambiance du Saut d'eau du Matouba. Mais attention, la baignade trop proche de la chute d'eau est dangereuse ; un tourbillon entraîne vers le fond.

Pour revenir au parking, faire demi-tour et emprunter le même itinéraire.

Sur votre chemin...



-  La rébellion de Delgrès (A)
-  Manguier (C)
-  Le saut mortel (E)
-  Le Résolu (G)
-  Le Saut d'Eau du Matouba (I)
-  Bananeraie (B)
-  "Pomme-rose" (D)
-  Acajou blanc (F)
-  La Rivière Saint-Louis (H)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Site actuellement interdit.

Arrêté municipal de Saint-Claude n°PM-17/11 du 13.03.2017 d'interdiction en vigueur.

Attention, la partie en rivière ne doit pas être pratiquée en situation de crue ou si le mauvais temps est prévu.

La baignade est déconseillée au pied de la chute en raison de la présence de tourbillons ; possibilité de se baigner dans la rivière en aval.

En milieu naturel, la prudence et la vigilance doivent être multipliées, d'autant que la Guadeloupe est soumise à des risques naturels. Adopter un comportement responsable est indispensable pour que la randonnée reste un plaisir !

Attention : parking et baignade non surveillés.

Comment venir ?

Accès routier

Localisation GPS du point de départ : Lat : 16,04608 N - Long : 61,70427 W.

Dans le bourg de Saint-Claude, passer La Poste et prendre ensuite sur la gauche Avenue du Maréchal Foch, puis passer devant la médiathèque, le Pavillon du Tourisme et l'Hôtel de ville de Saint-Claude.

Au stop à côté de l'église catholique Saint-Augustin, tourner à droite sur la route N3 qui monte vers Matouba.

Après deux ponts, prendre à gauche au carrefour de la stèle de Delgrès, à "Morne Savon", en direction du "Saut d'eau". Au croisement en Y, prendre ensuite à droite et au croisement suivant tourner à gauche. Passer devant l'Habitation "La Joséphine". Se garer au départ de la trace indiquée par les panneaux d'information et un carbet.

Parking conseillé

A côté du carbet, au départ de la trace.

i Lieux de renseignement

Office de valorisation du patrimoine de Saint-Claude

Maison Darracq, 149 avenue du
Maréchal Foch, 97120 Saint-Claude

ovap.saintclaud@gmail.com

Tel : 0590 60 90 23

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100009643819543>



Siège du Parc national de la Guadeloupe

Montéran, 97120 Saint-Claude

info@randoguadeloupe.gp

Tel : 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/ou-sinformer/siege-de-saint-claude>



Source

Rando Guadeloupe

<https://www.randoguadeloupe.gp/>

Sur votre chemin...

La rébellion de Delgrès (A)

Martiniquais d'origine, Louis Delgrès est un symbole de la résistance à l'esclavage. Il est nommé colonel de l'armée française en 1802, année durant laquelle l'esclavage est rétabli, alors qu'il avait été aboli dans les colonies françaises. Louis Delgrès refuse d'être associé à ce recul et déserte l'armée pour organiser la résistance en Guadeloupe, à Basse-Terre (zone du Fort appelé Fort Delgrès). Après une quinzaine de jours de combat, Louis Delgrès se réfugie avec 300 hommes sur les hauteurs du Matouba. Ils font face à 1800 soldats de Richepance. Les Guadeloupéens résistent et se déplacent à l'Habitation Danglemont à quelques kilomètres de là. Le 28 mai, Delgrès et ses compagnons d'armes, se sachant perdus, décident de faire exploser leur propre base avec le maximum de leurs assaillants. Ils déclarent : "*Vivre libre ou mourir !*".



Bananeraie (B)

De la famille des Musacées, le bananier s'éleve parfois à plus de 12 mètres de hauteur. Ce n'est pas un arbre mais une herbe : il n'a pas de tronc mais une superposition de grandes feuilles qui le maintiennent droit. Il pourrait être comparé à un poireau géant. C'est une plante vivace, renfermant 80% d'eau. La fleur pointe d'abord vers le ciel, puis se déploie vers le bas. En Guadeloupe, la culture de la banane est partie prenante de l'économie, elle constitue une des principales cultures locales (les enveloppes de plastique visibles sur les régimes sont des protections contre les insectes, maladies et intempéries). Le bananier entre aussi dans la composition de pièces d'artisanat, par exemple pour la création de chapeaux.

Crédit photo : PNG



Manguier (C)

Le Manguier (*Mangifera indica*) appartient à la famille des Anacardiaceae. C'est une espèce originaire de l'Inde orientale ou de Bornéo ; elle fut introduite en Afrique occidentale et en Amérique du Sud dès le XVIème siècle par les Portugais. Le manguier peut atteindre de 20 à 30 mètres de hauteur. Son feuillage est persistant, coriace et brillant. Ses fruits sucrés, les mangues, sont ovales à peau cireuse et lisse.

Crédit photo : Fabien Salles / PNG

"Pomme-rose" (D)

Syzygium jambos, de la famille des Myrtacées, est originaire d'Inde et de Malaisie. Introduite à la Jamaïque en 1762, elle gagne ensuite le reste de l'Archipel caribéen. C'est une espèce considérée comme invasive ici.

Les fleurs, mellifères, couleur ivoire, sont groupées par 4 ou 5. Chacunes d'elles ressemblent à un pompon. Le fruit rond est recouvert d'une peau fine et lisse de couleur jaune pâle. La pulpe jaune craque sous la dent. De saveur douce, elle rappelle celle de la rose.

L'arbre sert d'ombrage pour les plantations de caféiers et de cacaoyers.

Le saut mortel (E)

Attention, ce point de vue sur la chute et la rivière Saint-Louis est très dangereux. Selon la légende, des individus récalcitrants étaient précipités dans le vide à cet endroit du temps de l'esclavage.

Acajou blanc (F)

L'Acajou blanc (*Simaruba amara*) appartient à la famille des Simarubacées. C'est un arbre à tronc droit et nu qui peut atteindre 30 mètres de hauteur. Son écorce est blanchâtre et lisse. Ses feuilles atteignent 60 cm de long et ses fleurs, verdâtres, sont visibles d'avril à juillet.

Le bois est utilisé en ébénisterie pour la fabrication des parties intérieures des meubles.

Le Résolu (G)

Le Résolu (*Chimarrhis cymosa*) appartient à la famille des Rubiacées. Son tronc droit est pourvu d'une écorce claire et lisse. Ses feuilles sont vert tendre, larges et longues. La floraison du Résolu arrive en avril-mai et octobre-novembre : la cime se couvre alors de fleurs blanches.

Le Résolu a un bois jaune-orangé très dur, qui était utilisé pour la construction et la fabrication du parquet des cases.



🚰 La Rivière Saint-Louis (H)

La Rivière Saint-Louis marque une limite naturelle entre les communes de Saint-Claude et de Baillif. Elle prend sa source sur les flancs du Morne Bontemps et du Grand Sans-Toucher, puis se laisse abondamment alimenter par les nombreuses ravines issues de la Grande Découverte et de la Savane aux Ananas. Elle se jete en aval dans la Rivière des Pères, pour finir dans la Mer des Caraïbes.

Crédit photo : PNG



🚰 Le Saut d'Eau du Matouba (I)

Le Saut d'eau du Matouba offre une fraîcheur et un calme vivifiants.

Attention ! La baignade est déconseillée au pied de la chute en raison de la présence de tourbillons ; possibilité de se baigner dans la rivière en aval.

Crédit photo : Fabien Salles / PNG